

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAEL

Table des matières

Le contexte économique international et national.....	2
L'environnement macroéconomique	2
Les finances publiques nationales	6
La situation financière et budgétaire de la ville de Saint-Raphaël.....	9
Le compte administratif de 2019	9
La présentation synthétique des opérations réelles de l'exercice et leur évolution depuis 2014	10
Section de fonctionnement.....	12
L'évolution des recettes réelles de fonctionnement	12
L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	15
La section d'investissement.....	17
Les opérations réelles de l'exercice	17
La gestion de la dette.....	18
Exposé des orientations budgétaires envisagées	21
Annexe relative aux frais de personnel	29

Le débat d'orientation budgétaire est un moment clé de la vie démocratie municipale ; il doit permettre de fixer le cap nécessaire à la réalisation d'un budget. Les éléments qui sont portés ci-dessous doivent permettre de mieux comprendre les contraintes particulières qui pèsent sur la commune, d'évaluer exactement sa situation actuelle et de se projeter vers l'avenir.

Le contexte économique international et national

L'environnement macroéconomique

Au niveau mondial

Au mois de mai, les prévisions du FMI étaient plus que jamais incertaines. Le Fonds Monétaire International anticipait une forte contraction de 3 % de l'économie mondiale en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008, puis une correction de 5,8% pour 2021.

Le 24 juin dernier, le FMI a revu à la baisse ses prévisions économiques pour 2020 et 2021. Il s'attend désormais à une chute de 4,9% de l'activité économique globale cette année. Pour 2021, il a abaissé sa prévision de croissance mondiale à 5,4%.

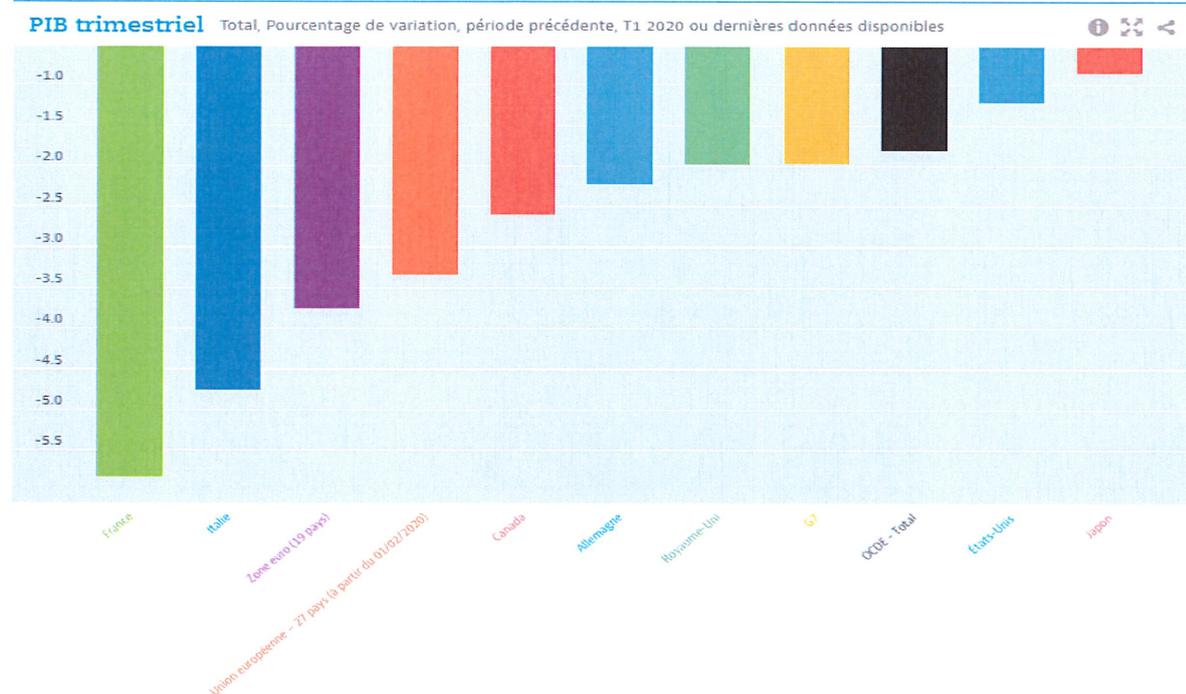
Ainsi, malgré la reprise attendue, le PIB mondial 2021 devrait être inférieur d'environ 6,5% au niveau prévu en janvier dernier, avant que n'éclate la pandémie.

Le FMI préconise la mise en place de mesures efficaces pour éviter les pires résultats. Atténuer la contagion et préserver des vies humaines auront un effet néfaste à court terme sur l'activité économique, mais doivent être considérées comme un investissement important dans la santé humaine et économique à long terme. L'augmentation des dépenses de santé visant à renforcer les capacités et les ressources du secteur sanitaire tout en prenant dans le même temps des dispositions qui freinent la contagion est inéluctable. La politique économique devra également accompagner les entreprises et le système financier et faire en sorte que la reprise puisse s'amorcer rapidement une fois la pandémie passée.

Pendant le confinement, les banques centrales ont annoncé des mesures de relance par voie monétaire et mis en place des mécanismes de liquidité qui réduisent les tensions systémiques. Elles ont ainsi soutenu la confiance, contribué à atténuer l'amplification du choc et créé de meilleures conditions pour une reprise de l'économie.

Le FMI souligne enfin la nécessité d'une coopération étroite au niveau multilatéral pour surmonter les effets de la pandémie, notamment dans les pays ayant des difficultés financières qui font face à un double choc sanitaire et financier, et pour orienter l'aide vers les pays où les systèmes de soins sont faibles. La gravité du ralentissement de l'économie mondiale dû au coronavirus dépendra de la durée de celle-ci et des réponses apportées par les gouvernements.

L'OCDE estime que son PIB a chuté de 1,8% au premier trimestre de 2020. Parmi les sept grandes économies, le PIB a significativement chuté en France et en Italie, où les mesures de confinement ont été les plus strictes et mises en œuvre plus tôt (respectivement de moins 5,8% et moins 4,7%, contre moins 0,1% et moins 0,3% au trimestre précédent). Le PIB a également fortement chuté au Canada, en Allemagne et au Royaume-Uni (de moins 2,6%, moins 2,2% et moins 2,0% respectivement, contre 0,1%, moins 0,1% et 0,0% au trimestre précédent). Aux États-Unis, la contraction du PIB a été moins dramatique (de moins 1,2%, contre 0,5% au trimestre précédent). Au Japon, où les mesures de confinement ont été moins strictes, le PIB s'est contracté de moins 0,9% au premier trimestre de 2020, contre moins 1,9% au trimestre précédent.



L'économie américaine a créé 2,5 millions d'emplois en mai, occasionnant un léger reflux du taux de chômage (-1,4 point, à 13,3 %), mais la situation du marché de l'emploi demeure très dégradée outre-Atlantique. Toutefois, il apparaît que les embauches redémarrent plus précocement et vigoureusement qu'attendu. Cette évolution inattendue est loin d'être anodine

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

au moment où les parlementaires doivent se prononcer sur l'avenir de certaines mesures de soutien direct aux salariés et discutent de la mise en place d'un deuxième plan de relance, qui devrait s'adresser en priorité aux entreprises. Moins massif que le premier, qui atteignait les 2.700 milliards de dollars, il s'agirait avant tout de mesures ciblées, visant d'abord les secteurs les plus touchés et utilisant les fonds qui n'ont pas encore été dépensés lors du premier tour, notamment la restauration et l'hôtellerie.

En Chine, les exportations chinoises ont régressé de 3,3 % en mai, après une hausse de 3,5% en avril. La demande internationale importante pour les fournitures médicales ainsi qu'une dépréciation du yuan depuis fin 2019 dopent cet indicateur. Les importations se dégradent quant à elles plus que prévu en mai, affichant une baisse de 16,7 % notamment à cause de la chute des prix des matières premières observée sur les cinq premiers mois de 2020, à l'image du baril de pétrole. De plus, le faible niveau des importations en mai, indique une reprise timide de la demande intérieure qui peine à retrouver ses niveaux d'avant-crise malgré le déconfinement.

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020
Publié le 20/07/2020

Dans la zone euro et dans l'Union européenne, l'OCDE estime que le PIB a diminué respectivement de moins 3,8% et moins 3,3%, contre une croissance de 0,1% et 0,2% au trimestre précédent.

La Commission européenne, début mai, anticipait une chute record du PIB de 7,7% en zone euro pour 2020, puis sur un rebond de 6,3% en 2021, avec des différences notables entre les pays. Les pires récessions cette année sont dans l'ordre : la Grèce (-9,7%), l'Italie (-9,5%) et l'Espagne (-9,4%), tout trois très dépendants des dépenses des vacanciers.

En 2021, l'économie grecque devrait rebondir de 7,9%, italienne de 6,5% et espagnole de 7%.

Première économie de la zone euro, l'Allemagne a vu son PIB reculer de 2,2% au 1^{er} trimestre 2020. Le pays reste très dépendant de ses exportations et verra son PIB reculer de 6,5% en 2020, les Pays-Bas de 6,8%, selon les prévisions de printemps de la Commission européenne. Mais même l'Allemagne et les Pays-Bas, en temps normal adeptes de la discipline budgétaire, ont renoncé cette année à la rigueur pour venir en aide à leurs entreprises mises à l'épreuve par le confinement.

Conséquence de cette récession historique, les déficits publics devraient se creuser dans tous les Etats membres de la zone euro et leurs dettes publiques très fortement augmenter en 2020, avant de voir la situation s'améliorer en 2021.

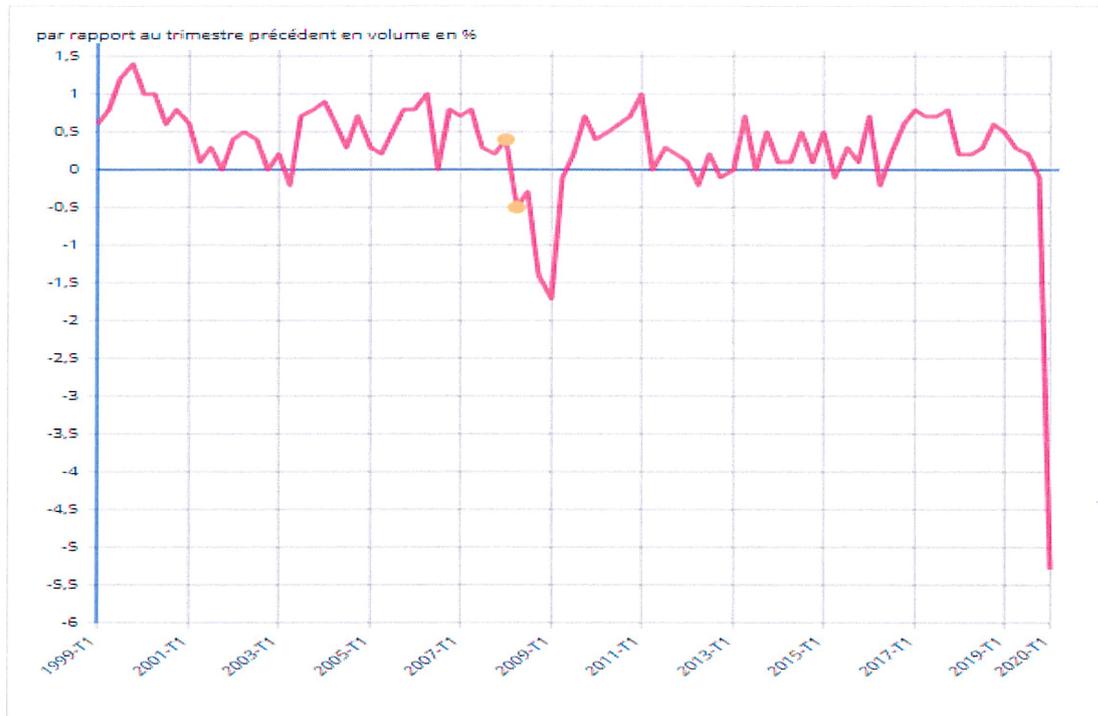
Le déficit public de l'Italie, troisième économie de la zone euro, devrait être le plus élevé des 19 pays à 11,1% du PIB cette année.

L'Italie devrait voir sa dette publique exploser à 158,9% du PIB en 2020, après 134,8% en 2019. Parmi les 19 pays ayant adopté la monnaie unique, seule la Grèce fait pire avec une dette publique à 196,4% du PIB en 2020.

Nombre de Banques Centrales ont lancé des programmes exceptionnels d'achat de dette publique sur les marchés. La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit ainsi d'acheter, selon les termes du Pandemic Emergency Purchase Program (PEPP), 750 milliards d'euros d'actifs de dette (publique et privée) pour soutenir les Etats dans leurs politiques de relance.

L'institut national de la statistique note un effondrement sans précédent de l'évolution du PIB au 1^{er} trimestre 2020.

Évolution du produit intérieur brut



Note : données révisées ; les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels - base 2014.

Cette chute de l'activité "est principalement liée à l'arrêt des activités non essentielles dans le contexte de la mise en place du confinement à partir de la mi-mars", explique l'INSEE dans sa publication.

Selon l'union européenne, la situation de la France est aussi touchée avec une récession attendue de 8,2% en 2020, puis un rebond de 7,4% en 2021. La France, seconde économie de la zone euro, qui affichait un déficit public de 3% du PIB en 2019, devrait le voir monter à un niveau "sans précédent" en 2020, à 9,9% du PIB. La dette de la France devrait quant à elle se creuser largement, à 116,5% de son PIB cette année, avant de se réduire légèrement à 111,9% en 2021. Elle a atteint 98,1% du PIB en 2019. Ces prévisions ont été publiées début mai 2020.

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

Depuis, la France ne cesse d'aggraver ces prévisions. Le gouvernement, dans sa préparation de la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 projette une récession de 11% (8% auparavant) et une dette à 120% du PIB.

De son côté, la Banque de France, estimait après le confinement la baisse d'activité à -32% par rapport à l'activité normale. Depuis, grâce au déconfinement, on est remonté à -17%. La prévision de la remontée est finalement fixée à -12% à fin juin avec des grandes variations selon les secteurs (difficultés les + notables pour cafés restaurants et industrie automobile).

L'incertitude forte pèse sur ces prévisions. La BDF publie d'ailleurs plusieurs scenarios :

- Le scenario central avec en moyenne une récession de 10% en 2020, rebonds 7% en 2021 et 4% en 2022. On serait à -6% à la fin 2020 et on retrouverait le niveau d'activité avant crise à mi 2022. La première moitié a été rapidement remontée et il faut s'atteler à la reconstruction d'une économie abimée par la crise
- Un scenario plus sévère en cas de rechute sanitaire vers -12 ou -13% en 2020
- Un scenario plus favorable grâce à la mobilisation de l'épargne des français, qui ont accumulé environ 100 milliards d'euro d'épargne fin 2020 car la consommation a baissé et les revenus ont été assez bien protégés par le modèle social protecteur français. Le rebond dépend donc aussi de l'utilisation de cette épargne et des mécanismes incitant à mobiliser cette épargne face à la tentation de conserver de l'épargne de précaution face aux incertitudes sur l'emploi.

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

La mise en place du dispositif du chômage partiel a permis le maintien de l'emploi mais la reprise lente de l'économie ne permettra pas un retour à un retour à un taux de chômage d'avant la crise.

La sévère crise économique amènerait le chômage à dépasser 11% mi 2021 et redescendre à de 10% en 2022 et la dette publique à atteindre 120 % du PIB.

La perte de revenu des ménages entraînera une baisse de leur pouvoir d'achat de l'ordre de 0,5% en 2020. Les exportations pourraient chuter de 14 % et les investissements productifs de 21%.

Dès lors des mesures de relance économiques de la part de l'ETAT sont attendues en dépit de leur impact sur le niveau de la dette.

Pour les collectivités locales les principales mesures prévues concernent un maintien des ressources fiscales, un maintien des recettes des droit de mutation et des aides sectorielles pour les investissements en matière du développement des énergies nouvelles, de préservation du patrimoine

L'ETAT viendra en aide à des secteurs clés de notre économie, avec pour l'automobile 8 milliards, pour l'aéronautique 15 milliards, pour les start-ups 1,2 milliard, pour la culture 1,3 milliard et enfin le secteur du tourisme de l'hôtellerie, des bars de la restauration pour un montant de 18 milliards ce qui est essentiel pour l'économie de notre territoire.

La situation financière exposée ci-après correspond au compte administratif de 2019 voté par la Conseil Municipal dans sa séance du 23 mai 2020.

Le compte administratif de 2019

Les grandes masses du compte administratif de 2019 permettent de dégager un résultat de clôture d'environ 8.949.000 € en fonctionnement et -4.636.000€ en investissement.

Compte administratif 2019 (en K€)

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	66 302	Recettes	13 668
- Dépenses	-62 594	- Dépenses	-17 402
= Résultat de l'exercice	3 708	= Résultat de l'exercice	-3 734
<i>(Pour mémoire 2018)</i>	2 158	<i>(Pour mémoire 2018)</i>	-326
+ Excédent reporté	5 241	- Déficit reporté	-902
= Résultat de clôture de fonctionnement	8 949	= Résultat de clôture d'investissement	-4 636
<i>(Pour mémoire 2018)</i>	6 024	<i>(Pour mémoire 2018)</i>	-902
		+ Solde des restes à réaliser	3 030
		= Besoin de financement d'investissement	-1 606
		<i>(Pour mémoire 2018)</i>	-783
Excédent disponible après couverture du besoin de financement d'investissement	7 343		
<i>(Pour mémoire 2018)</i>	5 241		

Après correction des restes à réaliser, le besoin de financement s'établit à 1.606.000 €, soit seulement 18% du résultat de fonctionnement de clôture.

L'excédent restant disponible après couverture du besoin de financement, d'environ 7.343.000€ est en progression de 40% entre 2018 et 2019.

La poursuite de la maîtrise de la section de fonctionnement permet de faire face aux dépenses nouvelles et de financer les nouveaux investissements de 2020.

La présentation synthétique des opérations réelles de l'exercice et leur évolution depuis 2014

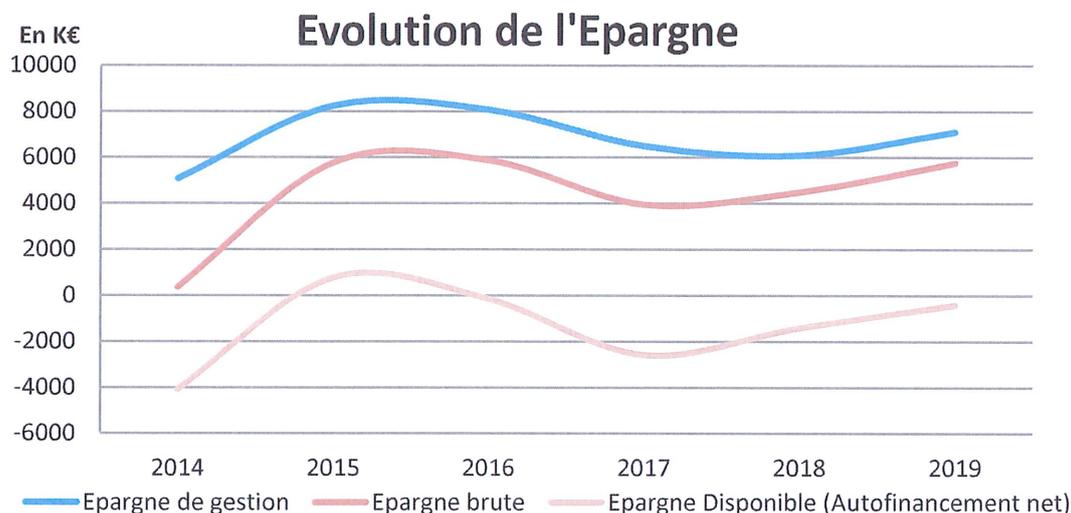
En 2019, la situation budgétaire et financière de la ville poursuit sa nette amélioration. Les recettes de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement. Cette évolution très favorable permet un bond de 28% de l'épargne brute.

Le niveau démesuré de la pénalité SRU, de plus de 2,6 millions d'euros, oblige à apprécier aussi la situation une fois l'effet de la pénalité neutralisé. Selon cet axe d'analyse, l'amélioration est également très significative : l'autofinancement net redevient largement positif (+2.176.000€).

	2014	2015	2016	2017	2018	2018 sans SRU	2019	2019 sans SRU	Evolution 2018/2019	Evolution 2018/2019 sans SRU
Recettes de fonctionnement courant	58 239 924,76	62 346 681,05	62 905 415,03	62 083 681,20	63 125 916,95	63 125 916,95	65 149 547,02	65 149 547,02	3,21%	3,21%
Dépenses de fonctionnement courant	53 161 491,49	54 104 674,03	54 843 149,53	55 596 510,71	57 037 791,23	54 312 791,23	58 047 749,08	55 445 862,62	1,77%	2,09%
Epargne de gestion	5 078 433,27	8 242 007,02	8 062 265,50	6 487 170,49	6 088 125,72	8 813 125,72	7 101 797,94	9 703 684,40	16,65%	10,10%
Résultats financiers	-2 511 237,71	-2 507 340,17	-2 266 767,05	-2 467 259,82	-1 779 094,52	-1 779 094,52	-1 667 810,07	-1 667 810,07	6,26%	-6,26%
Résultats exceptionnels	-2 207 629,50	33 078,94	73 130,23	-69 520,90	183 630,55	183 630,55	316 434,62	316 434,62	72,32%	72,32%
Epargne brute	359 566,06	5 767 745,79	5 868 628,68	3 950 389,77	4 492 661,75	7 217 661,75	5 750 422,49	8 352 308,95	28,00%	15,72%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	4 432 369,50	4 993 067,11	6 027 152,02	6 537 954,43	5 901 430,82	5 901 430,82	6 175 610,40	6 175 610,40	4,65%	4,65%
Epargne Disponible (Autofinancement net)	-4 072 803,44	774 678,68	-158 523,34	-2 587 564,66	-1 408 769,07	1 316 230,93	-425 187,91	2 176 698,55	69,82%	65,37%
Dépenses réelles d'investissement	12 738 105,39	10 523 667,08	10 713 719,08	9 220 853,96	9 173 267,88	9 173 267,88	10 099 588,86	10 099 588,86	10,10%	10,10%
Recettes réelles d'investissement	5 530 651,57	5 552 065,75	5 679 396,97	5 066 229,67	5 060 893,24	5 060 893,24	4 969 580,27	4 969 580,27	-1,80%	-1,80%
Besoin de financement courant	7 207 453,82	4 971 601,33	5 034 322,11	4 154 624,29	4 112 374,64	4 112 374,64	5 130 008,59	5 130 008,59	24,75%	24,75%
Evolution du besoin de financement courant		-31%	1%	-17%	-1%	-1%	25%	25%		
Taux d'épargne : épargne brute / recettes de fonctionnement courant	0,62%	9,25%	9,33%	6,36%	7,12%	11,43%	8,83%	12,82%		

Les efforts d'économies engagés dès 2018 et poursuivis en 2019 confirment le redressement de la capacité d'épargne de la ville (5.750.000€).

C'est le fort désendettement (6.175.000€ d'emprunts remboursés en 2019) qui impacte l'autofinancement net. Mais tout en conservant une trajectoire de désendettement d'au moins 1 million d'euros par an, l'autofinancement net progresse de près de 70%, sous l'effet du dynamisme des recettes de fonctionnement face à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Les marges dégagées par une exécution budgétaire saine en 2019 vont permettre, par le budget primitif de 2020, non seulement d'absorber le choc de la crise sanitaire et économique, mais aussi de mettre en place un soutien à l'économie locale.

Le besoin de financement courant, résultant de l'exécution de la section d'investissement sur l'exercice, sans tenir compte des restes à réaliser, continue d'être maîtrisé. La ville maintient ses dépenses d'équipement afin de conserver son patrimoine et de mettre à disposition de nouveaux équipements utiles à la population. La ville poursuit avec succès ses recherches de subventions et l'optimisation des ressources propres.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation des recettes réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	RRF par Habitant - Moyenne Départementale
2014	58 706 827	-0,52 %	1 718	1 445
2015	62 917 982	7,17%	1 812	1 450
2016	63 662 450	1,18%	1 811	1 450
2017	62 697 054	-1,52%	1 783	1 450
2018	64 141 713	2,30%	1 786	N.C.
2019	65 747 821	2,50%	1 835	N.C.

Les recettes réelles de fonctionnement poursuivent leur progression. La dynamique de gestion est observée sur tous les produits de la commune.

Le produit de la fiscalité directe

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2015, avec 11,97% pour la taxe d'habitation (TH), 17,3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et 31,73% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

En moyenne, ils sont en dessous de ceux des autres communes de la CAVEM et d'autres communes comparables de la région. En effet, le taux moyen de TH des autres communes de la CAVEM est de 13,26% (contre 11,97% pour la ville), celui de TFB de 18,62% (contre 17,3% pour la ville).

Pour 2020, les taux ont été reconduits sans augmentation par le Conseil Municipal réuni le 23 mai 2020. Tous les abattements sur la fiscalité sont reconduits pour 2020, y compris l'abattement général à la base de 15% pour la taxe d'habitation.

Année de référence : 2019	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur le bâti
Saint-Raphaël (taux identiques déjà votés pour 2020)	11,97	17,30
La Seyne sur Mer	25,50	34,11
Hyères	17,47	21,84
Fréjus	14,34	20,45
Draguignan	19,26	22,30
Six-Fours-les-Plages	13,46	21,65
Taux Moyen des autres communes de la CAVEM	13,26	18,62

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

L'évolution des bases fiscales est favorable pour le budget de la ville. Conditionnée au taux de revalorisation légale (environ +1% jusqu'en 2016, +0,4% en 2017, +1,24% en 2018 et +2,2% en 2019), l'évolution des bases est aussi le résultat d'un suivi régulier et détaillé des locaux à mettre à jour. Pour 2020, la revalorisation légale sera de 0,9%.

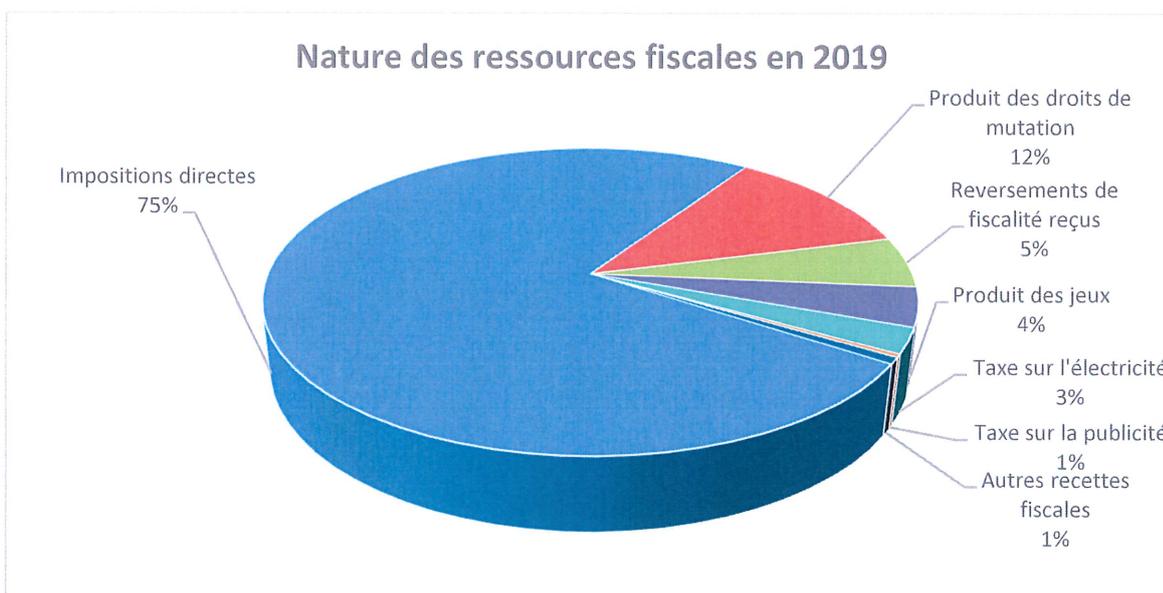
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (prévisionnel - état 1259)
Bases TH	131 451 205	136 466 989	136 352 041	136 793 474	141 240 004	145 066 809	147 325 000
Bases TFB	93 639 950	95 930 828	97 543 128	98 192 545	100 341 826	103 890 331	105 551 000
Bases TFNB	554 316	539 004	513 639	481 990	477 728	470 042	466 000

Le produit de la fiscalité directe locale résulte de l'application des taux votés aux bases, avec une majoration de 20% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il a progressé de plus d'un million d'euros en 2019 mais sa progression va ralentir en 2020 en raison du faible soutien de l'État (revalorisation légale de 0,9% contre 2,2% en 2019).

	Produit Taxe d'habitation	Produit Foncier bâti	Produit Foncier non bâti	Total produit de la fiscalité directe
2014	14 420 197	14 795 112	175 884	29 391 193
2015	17 534 495	16 596 033	171 026	34 301 554
2016	17 543 905	16 874 961	162 978	34 581 844
2017	17 745 417	16 987 022	152 935	34 885 374
2018	18 317 632	17 346 545	151 583	35 815 760
2019	18 801 206	17 965 804	149 144	36 916 154
Prévision 2020	19 071 512	18 260 323	147 862	37 479 697

La fiscalité directe représente près des trois quarts des impôts et taxes perçus. La dynamique des droits de mutation constatée en 2017 se maintient.



AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

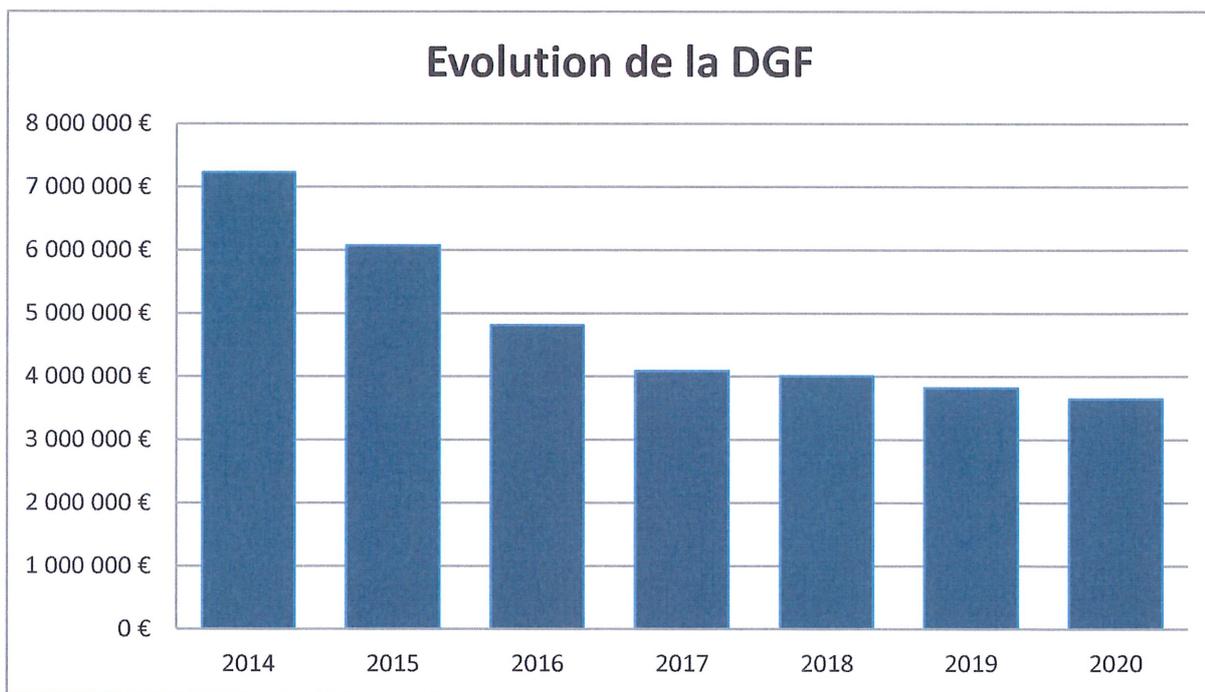
Publié le 20/07/2020

La dotation globale de fonctionnement

	DGF Nette	Variation DGF	
2014	7 228 327		Baisse de DGF depuis 2014 -3 581 075 € <i>soit</i> -49,5%
2015	6 071 033	-16%	
2016	4 808 129	-21%	
2017	4 087 368	-15%	
2018	4 004 460	-2%	
2019	3 820 000	-5%	
2020	3 647 252	-5%	

Le tarissement de la dotation globale de fonctionnement est confirmé et accentué d'année en année.

Depuis 2014, l'État a diminué de moitié son versement à la ville de Saint-Raphaël. Nous percevrons en 2020 3,5 millions d'euros de moins qu'en 2014, alors que les missions et compétences que vient compenser la DGF sont toujours exercées (gestion des écoles, de l'état civil, de la sécurité...).



AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

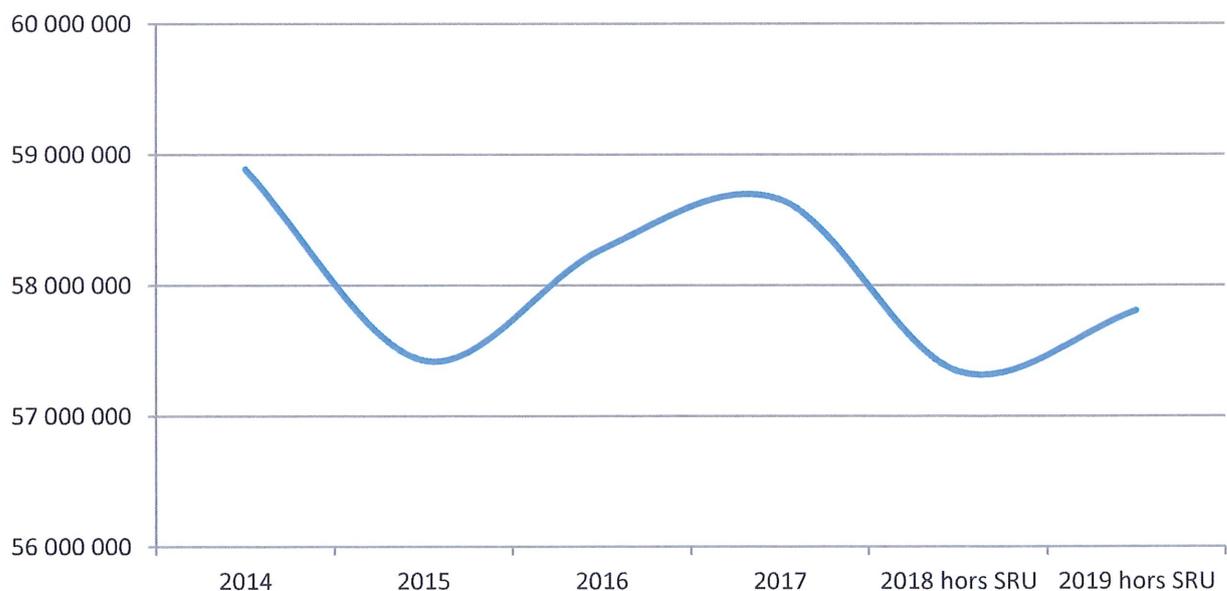
Publié le 20/07/2020

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF (valeur) - base 2014	Variation DRF (%) - base 2014
2014	58 887 585		
2015	57 426 774	-1 460 811	-2,48%
2016	58 274 546	-613 039	-1,04%
2017	58 657 875	-229 710	-0,39%
2018 avec SRU	60 066 325	1 178 740	2,00%
2018 hors SRU	57 342 142	-1 545 443	-2,62%
2019 avec SRU	60 409 110	1 521 525	2,61%
2019 hors SRU	57 807 224	-1 080 361	-0,80%

En plus d'absorber la pénalité SRU, la ville a su mener des actions fortes afin de réduire ses dépenses réelles de fonctionnement, pour les ramener, dès 2018, en deçà du niveau de 2015. L'installation des règles de gestion qui ont conduit aux économies de plus d'un million d'euros sur le fonctionnement en 2018 a permis l'installation de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement en 2019, malgré l'inévitable glissement vieillesse technicité de la masse salariale et un taux d'inflation de constaté en 2019 de +1,1%.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

En 2020, la crise générale des charges supplémentaires (achats de masques, de gels hydroalcooliques, de protections diverses, gestion du Centre Ambulatoire Dédié au Palais des Congrès, prise en charge des personnes sans domicile stable, organisation des courses pour les raphaëlois en difficulté ou isolés...). Ces charges générales nouvelles sont entièrement compensées par la gestion pragmatique des contrats en cours et l'application des mesures des ordonnances « Covid ».

Sur le budget primitif de 2020, les charges générales vont diminuer de plus de 7% par rapport à celles votées en 2019 (17.985.000€ sur 2020 contre 19.482.000€ en 2019). Elles vont se situer au niveau du réalisé en fin 2019 (18.039.000€) grâce à l'actualisation des crédits au plus près des besoins.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel restent chaque année près de 10 points en dessous de la moyenne départementale, et sont donc maîtrisées.

L'effet du glissement vieillesse technicité est largement compensé par une gestion efficace des recrutements, des remplacements et des heures supplémentaires.

	Charges de personnel	Evolution annuelle	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
2014	28 685 824		48,71%
2015	29 449 822	2,66%	51,28%
2016	29 463 641	0,05%	50,56%
2017	30 367 124	3,07%	51,77%
2018	30 617 484	0,82%	50,97%
2019	31 199 755	1,90%	51,94%

La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs sont développés en annexe.

Les opérations réelles de l'exercice

Sans tenir compte des restes à réaliser qui seront repris au budget primitif de 2020, la situation de la section d'investissement est présentée ci-dessous.

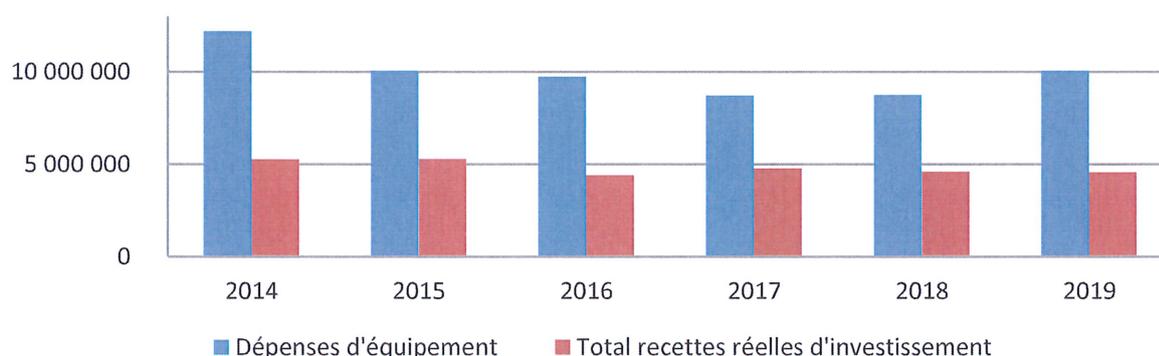
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions d'équipement	2 691 731	1 987 497	1 440 205	1 957 912	2 180 859	2 058 081
Dotations d'investissement	2 586 242	3 302 008	2 972 108	2 821 246	2 416 191	2 497 620
Total recettes réelles d'investissement	5 277 973	5 289 505	4 412 313	4 779 158	4 597 050	4 555 701

En 2019, le niveau de subventions d'équipement se maintient. Le niveau de taxes d'aménagement est moins élevé depuis 2 ans mais le recul est atténué en 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	12 193 248	10 066 453	9 745 692	8 728 033	8 755 995	10 077 390
Recettes réelles d'investissement / dépenses d'équipement	43%	53%	45%	55%	53%	45%

Dans ce contexte, la ville a su adapter son programme d'investissement afin de tenir compte du risque de recul des dotations et en limitant le recours à l'emprunt.

Dépenses et recettes d'investissement



Le budget primitif de 2020 propose des dépenses d'équipement à un niveau de 14.400.000€ pour permettre le lancement des opérations nouvelles et des recettes réelles d'investissement stabilisées.

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE
Reçu le 20/07/2020
Publié le 20/07/2020

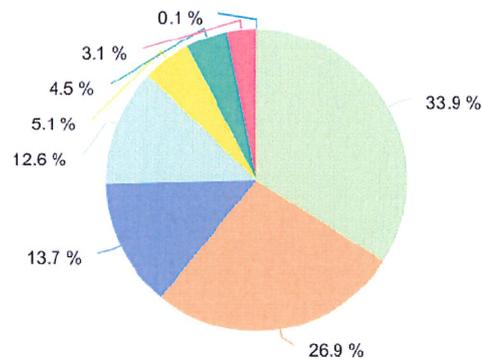
La gestion de la dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2020

Encours	74 626 848,53	Nombre d'emprunts *	41
Taux actuariel *	2,31%	Taux moyen de l'exercice	2,34%

* tirages futurs compris

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse d'Épargne	-	33,94	25 328 610,56
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	26,94	20 104 600,49
STE GENERALE	-	13,75	10 260 343,47
CREDIT FONCIER	-	12,56	9 375 000,00
Caisse des dépôts	-	5,14	3 836 696,83
Crédit Mutuel	-	4,51	3 365 928,43
Crédit Agricole	-	3,07	2 289 261,08
DEXIA CLF Banque	-	0,09	66 407,67
TOTAL			74 626 848,53

Un seul emprunt a été contracté en 2019. Il s'agit d'un contrat souscrit auprès de la Société Générale, pour 5.000K€, nécessaire à l'équilibre budgétaire des investissements de l'exercice.

Pour limiter les frais financiers, il sera remboursé sur 15 ans.

Il s'agit d'un contrat non risqué, au taux fixe très avantageux de 0,41%.

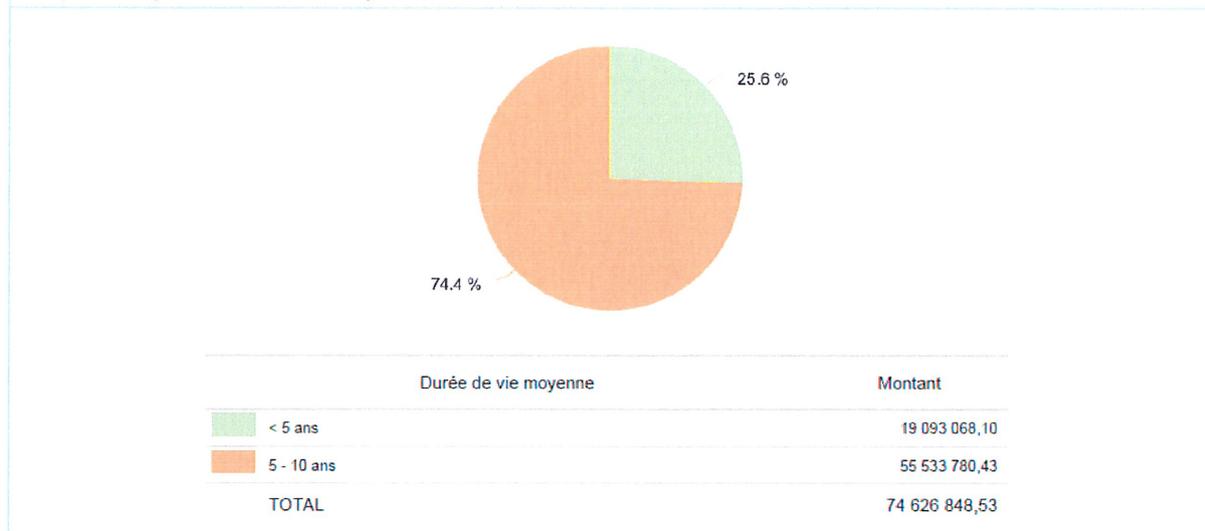
AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

Répartition par durée de vie moyenne



La durée de vie moyenne de l'encours permet d'affiner l'analyse puisqu'il tient compte de la vitesse de remboursement.

La durée de vie moyenne exprime la durée moyenne nécessaire au remboursement du capital restant dû, pondéré par son mode d'amortissement. Plus les remboursements sont importants en début de vie d'emprunt, plus la DVM sera réduite au regard de la durée initiale de l'emprunt. A l'inverse, plus l'emprunt est remboursé sur des échéances lointaines, plus sa DVM sera élevée et se rapprochera de sa durée initiale.

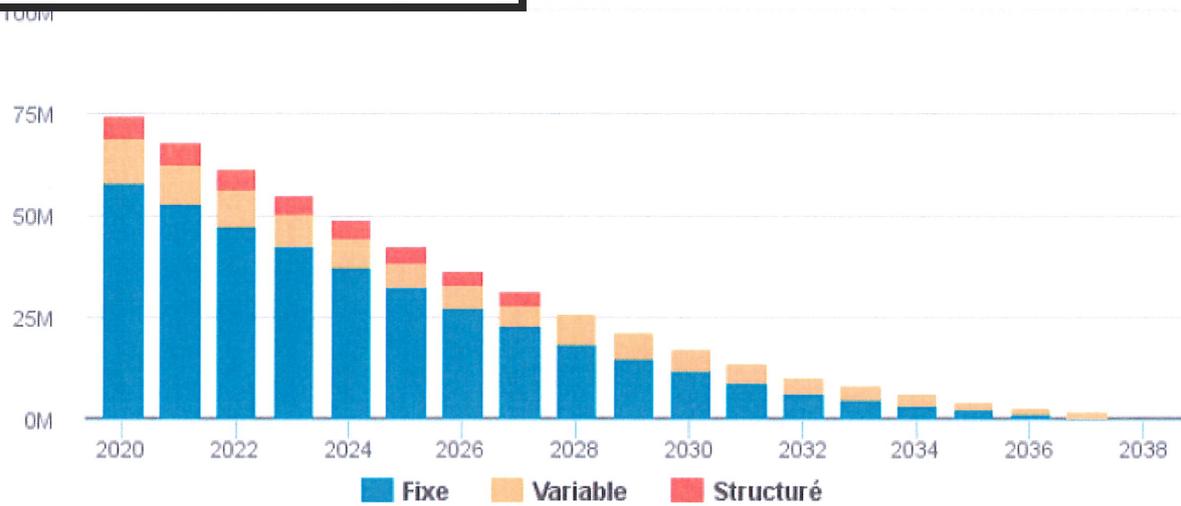
Le quart de l'encours de la dette de la ville a une durée moyenne inférieure à 5 ans, ce qui montre des remboursements importants à prévoir dans les 4 prochaines années.

Par ailleurs, l'évolution annuelle de l'encours montre qu'en 2025, 50% de l'encours d'aujourd'hui sera remboursé.

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE
 Reçu le 20/07/2020
 Publié le 20/07/2020

Extinction de l'encours



En 2018, le désendettement a été amorcé. Le capital à rembourser en fin d'exercice a diminué de plus de 700.000€.

En 2019, la dynamique de désendettement a été renforcée avec une baisse de plus de 1.175.000€ de l'encours de la dette en 12 mois.

Malgré les fortes contraintes budgétaires de 2020, la ville va poursuivre son désendettement à raison de 1 million d'euros minimum encore cette année. Il s'agit d'une autorisation maximale d'emprunter qui sera ajustée au strict volume nécessaire, actualisé au moment de la consultation.

	Evolution du besoin de financement		
	2019	2020	Evolution 2019 / 2020
Nouveaux emprunts	5 000 000	6 000 000	
Remboursements d'emprunts	6 200 000	7 000 000	
Besoin de financement	-1 200 000	-1 000 000	200 000

Le début de l'année 2020 est marqué par deux évènements :

1. **Les élections municipales** par lesquelles la population raphaéloise a adopté à une forte majorité le programme de l'équipe élue, lui donnant ainsi à sa feuille de route pour les 6 années à venir.
 2. **La crise du coronavirus 19** : la décision de l'Etat d'engager la procédure d'urgence sanitaire qui a conduit au confinement dès le 15 mars dernier, et a nécessité une mobilisation totale de tous les services de la ville.
 - Des agents municipaux mobilisés : plus de 100 agents
 - Une prise en charge de l'accueil des sans domicile stable
 - La police municipale dans sa totalité affectée aux missions de surveillance et d'assistance.
 - La mise en place d'un numéro vert unique, plateforme d'entraide vers nos concitoyens
 - Le service public maintenu par la mise en place du télétravail.
- ❖ Ouverture d'un centre de consultation et d'orientation au Palais des Congrès, sous l'autorité du Docteur LABORDE, permettant d'accueillir sur prescription médicale les personnes présentant des symptômes du covid-19 afin de soulager les urgences et les services de l'Hôpital BONNET.
- ❖ Le soutien de la commune à nos personnels soignants : afin de les aider à exercer leurs missions dans les meilleures conditions possible :
- Fourniture de masques
 - Accueil de leurs enfants dans les écoles
 - Collecte de dons (combinaisons de protection)
- ❖ Une mobilisation en faveur des commerçants raphaélois :
- Information sur les mesures barrières pour les 100 commerces ouverts
 - Suspension des taxes locales de publicité
 - Exonération des droits d'occupation temporaires pour les commerces
 - Mise en place d'un annuaire recensant les commerces « de bouche » effectuant des livraisons à domicile

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

Distribution d'un pack sanitaire à chaque professionnel

- ❖ Une solidarité 7 jours sur 7 pour les personnes en difficulté
 - 1200 personnes de + de 85 ans ont été suivi par les personnels du CCAS et des volontaires
 - Aide aux Sans Domicile Stable
 - Soutien financier à l'épicerie solidaire « le Panier de Zoé » (distribution de bons alimentaires)
 - Pour les soignants
 - Accueil des enfants
 - Gratuité de stationnement dans les parkings
 - Transport gratuit porte à porte pour les personnels du CHI
 - Mise en place d'une plateforme citoyenne d'entraide
 - Distribution de masques aux personnes âgées
 - Confection de masques par les bénévoles

- ❖ Une offre culturelle à distance pour apporter un peu de réconfort dans cette période de confinement.
 - Maintien du service Micro-folie
 - Développement des services en lignes de la médiathèque plus de 500 livres numériques mis gratuitement à la disposition des raphaëlois.

- ❖ Possibilité d'accéder à des autoformations (langues – code de la route – musique...)

- ❖ Mise en place par la commune d'un service de livraison ou d'accompagnement pour faire les courses aux personnes les plus fragiles

- ❖ Grâce à la mobilisation des personnels municipaux, mais aussi de ses prestataires
 - Maintien de la collecte des OM
 - Désinfection du mobilier urbain et des Points d'Apport Volontaires

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

L'ensemble de ces mesures ont un coût qui sera supporté sur le budget 2020 à hauteur de 720 000 €, nous le développerons dans le projet de budgétisation.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnels :

- Soignants public – privé
- Sapeurs-pompiers et l'ensemble des médecins de la ville
- La police nationale
- Les personnels municipaux, le personnel du CCAS ainsi que celui de la police municipale
- Les élus municipaux

Qui par leur travail et leur dévouement a permis ce grand soutien à notre population.

Aujourd'hui après le confinement, et le début de la reprise, nous ne devons pas oublier les mesures barrières et continuer à les appliquer.

Dans le budget 2020, je vous proposerai des mesures fortes pour permettre le redémarrage de l'économie locale et de soutien à notre population.

- ❖ Une dotation de 500 000 € pour le CCAS afin d'apporter du secours aux personnes en difficulté en raison des conséquences de la crise du covid-19.
- ❖ Mettre en place des exonérations en faveur des commerçants, hôteliers, restaurateurs, moteurs de notre économie locale, mais qui ont été fortement impactés par la crise
 - Exonération de la taxe locale sur les publicités
 - Exonération jusqu'au 31/12/2020 des droits d'occupation du domaine public.

Ces mesures auront un impact financier sur la ville, mais elles sont nécessaires pour venir renforcer les aides à nos acteurs économiques locaux.

D'autre part, l'effet COVID aura un impact très important sur les baisses de recettes

- Droit de mutation
- Taxe de séjour
- Prélèvement sur le Casino (jeux)

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 20/07/2020

Dans ce contexte inédit, et en dépit des mesures d'aide et les dépenses supplémentaires liées au COVID, la structure du budget 2020 devrait correspondre à quelques centaines de milliers d'euros prêt au compte administratif 2019.

- Pour mémoire les dépenses liées au covid-19 représentent une somme de 720 000 euros
- Les mesures de soutien représentent la somme de 2 747 000 euros
- Les pertes de recettes seraient de 3 310 000 euros.

Face à cette situation inédite, les dépenses de fonctionnement seront du niveau du budget primitif de l'année 2019, et l'excédent de fonctionnement dégagé à hauteur de 1 M € alimentera la section d'investissement dont les opérations réelles seront de l'ordre d'une vingtaine de millions.

Néanmoins les orientations budgétaires et le projet du budget que nous votons dans la même séance prendront déjà largement en compte le programme pour lequel les raphaëlois et les raphaéloises nous ont donné mandat.

❖ Une ville mieux gérée

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Un effort de désendettement d'un million d'euros malgré la crise
- Une organisation nouvelle de la dépense publique, j'ai confié à un adjoint (M. SABA) le contrôle de gestion et de la dépense publique.
- Une organisation administrative et technique plus réactive, avec des adjoints ayant des lettres de mission très précises pour centrer l'action municipale.
- Un adjoint particulier en charge de la population et de leur requête (M. HEUDIARD).
- La mise en place d'une brigade d'intervention rapide pour répondre dans les meilleurs délais les incivilités et les dégradations sur notre commune.
- Une maîtrise des dépenses de personnels en tenant compte du GVT (glissement vieillesse-technicité)

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE

Reçu le 20/07/2020

Publié le 26/07/2020

En matière de sécurité

- La mise en marche du projet d'extension de la police municipale afin d'agrandir les locaux (PC de surveillance).
- La mise en place de 20 nouvelles caméras.
- L'acquisition de drones pour permettre aux agents formés à cet effet et dans le respect de la réglementation européenne des mesures de surveillance du littoral et de la forêt.

❖ En matière de prévention de de gestion des risques majeurs

- La reconfiguration du lit de l'Agay dès l'été 2020
- Les premiers travaux pour mettre hors d'eau le quartier des Iscles conformément au schéma de gestion pluviale dès cette année, une enveloppe de 500 000 € a été mise en place à cet effet.

❖ Jeunesse et Education

L'impact du confinement et l'ouverture programmée des écoles ont mobilisé les services et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que la rentrée 2020 se passe dans d'excellentes conditions.

Cet été, les centres aérés fonctionnent avec la mise en place des mesures sanitaires prévues à cet effet.

La projection du plan contre la canicule commencera à se développer.

❖ Une ville mieux conduite et agréable à vivre

Chacun comprendra que ces mesures ne se mettent pas en place en quelques semaines mais un premier geste fort va être proposé par la création de jardin partagé sur le site du Peyron.

Comme nous le savons tous, c'est le pouvoir de notre économie. C'est pour cela que je vous ai proposé un plan d'exonérations pour cette activité.

Comme je me suis engagé, une nouvelle manifestation hors saison sera organisée en octobre (Spartan Race), hélas cette année en raison de la crise COVID, les organisateurs ne peuvent pas organiser une étape Roc d'Azur dans l'Estérel.

Pour des raisons de mesures sanitaires, les grands rassemblements sont interdits, donc beaucoup de manifestations ne peuvent avoir lieu.

Une aide pour accueillir les manifestations au Palais des Congrès et à l'Estérel Arena sera proposée.

❖ Transition écologique

Dès 2020, les premières mesures du « Plan Vélo » verront le jour, et les dix engagements sur lesquels nous avons été élus, commenceront à être réalisés.

❖ En matière de culture

L'effort engagé depuis plusieurs années sera poursuivi, la médiathèque va retrouver un rythme de fonctionnement de croisière.

La mise en place des spectacles pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres devront prendre en compte les mesures barrières (hélas baisse des jauges d'accueil des spectateurs)

Le conservatoire de musique a pu continuer son travail grâce au cours via Internet

❖ Commerce

En liaison avec l'office du commerce les mesures d'aide aux commerçants sont élaborées

- Diminution des coûts des AOT, autorisation d'occupation temporaire
- Pas de taxe sur la publicité
- Mise en place de chèques cadeaux en faveur des commerces raphaëlois

Le maintien global des subventions pour les associations sportives. Les activités sportives reprendront dès l'ouverture de tous les équipements.

La piscine est ouverte au public et aux associations sportives depuis le 6 juin 2020. Viendra l'ouverture de la nouvelle salle de Judo très prochainement

❖ Une ville plus solidaire

La mobilisation des personnels du CCAS a permis une action efficace en faveur du lien entre la commune et les personnes âgées les plus fragiles.

La mise en place d'un fonds spécifique de 500 000 € pour les personnes en difficultés financière en lien avec le COVID a pu être réalisée.

❖ Une ville plus participative

2020 verra la mise en place des nouveaux conseils de quartier avec un nouveau mode de fonctionnement :

- Un président élu
- Un ordre du jour
- Un accès à la candidature ouvert à tous les raphaëlois

❖ Valorisation de la mer

Comme je l'avais annoncé j'ai désigné deux conseillers municipaux pour prendre en charge ce domaine

- L'un pour le littoral
- L'autre pour le nautisme

Et l'une de leur première tâche est de veiller au bon déroulement de la saison 2020 mais aussi de préparer l'avenir.

Comme vous pouvez le remarquer ces premières orientations budgétaires 2020 sont fortement impactées par la crise COVID, mais elles sont conformes à nos engagements envers la population.

- Les dépenses d'équipement seront de l'ordre de 14 M €
- Le remboursement de la dette est prévu pour 7 000 000 €
- Les marchés récurrents seront pourvus en crédits à la hauteur de l'année 2019 et seront suffisants pour faire face au besoin d'investissement.

La commune poursuit son désendettement en y consacrant 1 million d'euros minimum.

C'est un volet d'emprunt maximal qui pourra être minoré en fonction de l'actualisation permanente aux besoins réels, et à la conduite de la renégociation de la dette.

Un certain nombre d'études préalables aux investissements seront lancés

- Agrandissement du poste de Police Municipale
- Centre aéré des Golfs
- Plan canicule dans les écoles
- Ecole Jean Moulin : choix d'un programmiste

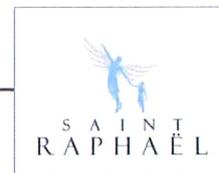
Les travaux regrouperont :

- Travaux dans les écoles (chaudière à l'école Léon ISNARD, local de rangement à Boulouris, garde-corps aux Tasses)
- Couverture du boulodrome de Boulouris
- Au centre culturel : divers travaux d'amélioration (matériel son et matériel automobile) et remplacement de 2 ascenseurs
- Travaux de voirie d'aménagement des espaces publics
- Aménagement des trottoirs et VRD
- Eclairage public
- Remodélisation de la rivière AGAY
- Aménagement Handiplage Beau Rivage
- Travaux sur le réseau eau pluviale
- Finalisation du Dojo
- Cale de mise à l'eau Santa Lucia
- Cabinet médical d'Agay
- Poursuite du programme sur la basilique Notre Dame de la Victoire
- Réaménagement de l'intérieur du Palais des Congrès
- Travaux dans les cimetières
- Grosses réparations dans les bâtiments communaux

AR Prefecture

083-218301182-20200710-02-DE
Reçu le 20/07/2020
Publié le 20/07/2020

Annexe relative aux frais de personnel



① Coût du personnel

Effectif rémunéré au 31 Décembre 2019 : 778

- Evolution du Coût du Personnel 2014 à 2019 avec une projection 2020

Année	Coût	Evolution en %
2014	28 685 824,00 €	
2015	29 449 822,00 €	2,66%
2016	29 463 641,00 €	0,05%
2017	30 367 124,00 €	3,07%
2018	30 613 446,00 €	0,81%
2019	31 199 755,48 €	1,92%
2020*	32 000 000,00 €	2,56%

* *Prévisionnel*

➤ La Masse salariale de la Ville de Saint-Raphaël représente pour l'année 2019, 31 199 755 € pour l'ensemble du budget principal contre 30 613 446 € pour 2018 soit une évolution de 1,92 %.

➤ Pour l'année 2020, la masse salariale de la Ville augmentera de 2,56% par rapport à 2019.

➤ La mesure nationale du Parcours Professionnel, des Carrières et des Rémunérations, dispositif qui concerne l'ensemble du personnel, demande une provision de 101 356 € soit 0,31% du budget de la Ville de Saint-Raphaël.

➤ Par ailleurs, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), contribue à cette évolution à hauteur de 0,81% (avancements de grades, échelons, promotions internes).

➤ Les différentes enveloppes (heures supplémentaires, astreintes et saisonniers) représentent 3,29% de la masse salariale générale de la Ville de Saint-Raphaël en 2019 contre 2,22% en 2018 soit une augmentation de 351 481 € pour l'année 2018.

- Evolutions par Nature

○ 64111 - Traitement Indiciaire Titulaire

Année	Coût	Evolution en %
2014	14 678 388,98 €	
2015	15 306 668,16 €	4,28%
2016	15 370 303,98 €	0,42%
2017	15 864 727,72 €	3,22%
2018	16 085 972,17 €	1,39%
2019	16 124 441,40 €	0,24%

➤ La rémunération indiciaire des agents titulaires représente à elle seule 50,91% de la masse salariale globale sur l'année 2019. En 2018, on l'a relevée à 51,93%

○ 64112 - Bonification Indiciaire, Supplément familial et Indemnité de Résidence

Année	Coût	Evolution en %
2014	440 433,17 €	
2015	456 564,64 €	3,66%
2016	455 739,12 €	-0,18%
2017	474 383,83 €	4,09%
2018	488 514,19 €	2,98%
2019	470 540,99 €	-3,68%

➤ Les nouvelles bonifications indiciaires représentent 109 949,67 € et concernent 154 agents de la Ville de Saint-Raphaël soit 0,34 % de la masse salariale globale de la ville en 2019 et restent stable par rapport à 2018.



o 64118 - Primes

Année	Coût	Evolution en %
2014	4 040 932,76 €	
2015	4 090 727,84 €	1,23%
2016	4 045 726,13 €	-1,10%
2017	4 124 049,21 €	1,94%
2018	4 289 603,65 €	4,01%
2019	4 558 061,00 €	6,26%

► Le régime indemnitaire représente 14,61 % de la masse salariale globale de la Ville de Saint-Raphaël contre 14% en 2018.

o 64131 - Rémunérations Non Titulaires

Année	Coût	Evolution en %
2014	1 015 671,50 €	
2015	829 044,99 €	-18,37%
2016	776 576,22 €	-6,33%
2017	894 036,50 €	15,13%
2018	804 188,51 €	-10,05%
2019	1 074 855,88 €	33,66%

► La rémunération des agents non titulaires représente pour l'année 2019, 3,44% de la masse salariale globale de la Ville. En 2018, on l'a relevée à 2,62%.



- Nombre d'heures supplémentaires

Année	Nbre Heures	Evolution en %
2014	19 435,50	
2015	18 594,00	-4,33%
2016	19 260,79	3,59%
2017	19 252,86	-0,04%
2018	17 917,25	-6,94%
2019	31 723,56	77,06%

- Coût des heures supplémentaires

Année	Coût	Evolution en %
2014	350 786,37 €	
2015	339 302,58 €	-3,27%
2016	346 464,01 €	2,11%
2017	373 025,70 €	7,67%
2018	354 314,18 €	-5,02%
2019	636 592,31 €	70,66%

- Avantage en Nature - Logement

Année	Coût	Evolution en %
2014	25 194,70 €	
2015	25 763,70 €	2,26%
2016	25 213,60 €	-2,14%
2017	25 805,40 €	2,35%
2018	24 492,40 €	-5,09%
2019	23 605,80 €	-3,62%

➤ Les avantages en nature détaillés dans le tableau ci-dessus représentent un coût de 23 605,80 € au 31 Décembre 2019 et concernent 10 Agents.

Effectifs concernés

2014 : 10 Agents

2015 : 10 Agents

2016 : 11 Agents

2017 : 9 Agents

2018 : 10 Agents

2019 : 10 Agents



② Effectifs

Effectif au 31 Décembre 2019 : 778 agents

- Evolution des Effectifs 2014 à 2019

Année	Effectif	Evolution en %
2014	784	
2015	774	-1,28%
2016	779	0,65%
2017	786	0,90%
2018	780	-0,76%
2019	778	-0,25%

➤ L'effectif de la ville est composé en grande partie d'agents permanents (741 Titulaires contre 37 non titulaires) et relève de la fonction publique. 95% des agents de la Ville de Saint-Raphaël sont fonctionnaires et 5% des contractuels de droit public.

➤ En 2019, 21 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Collectivités Territoriales. En 2018, 21 agents titulaires sont également partis.

② Effectifs

- Evolution des Effectifs 2019

➤ La répartition des emplois par filière du budget Ville de Saint-Raphaël est la suivante :

- Filière Administrative : 21,65%
- Filière Technique : 45,01%
- Filière Sociale : 5,38%
- Filière Sportive : 3,15%
- Filière Culturelle : 7,35%
- Filière Animation : 8,79%
- Filière Police : 8,01%

Etat du Personnel au 31.12.2018

Filières	Effectifs	Répartition
Emploi Fonctionnels	5	0,66%
Administrative	165	21,65%
Technique	343	45,01%
Sociale	41	5,38%
Sportive	24	3,15%
Culturelle	56	7,35%
Animation	67	8,79%
Police	61	8,01%



② Effectifs

- Equivalent Temps Plein 2014 à 2019

Année	Effectif ETP	Evolution en %
2014	751,22	
2015	742,30	-1,19%
2016	747,10	0,65%
2017	754,63	1,01%
2018	751,74	-0,38%
2019	751,30	-0,06%

> L'effectif de la ville est composé en grande partie d'agents permanents (716,30 Titulaires contre 35 non titulaires) et relève de la fonction publique. 95,34% des agents de la Ville de Saint-Raphaël sont fonctionnaires et 4,66% des contractuels de droit public.

> En 2019, 21 agents titulaires ont fait valoir leurs retraites de fonctionnaires auprès de la Caisse Nationale des Retraites des Collectivités Territoriales.

② Effectifs

- Equivalent Temps Plein 2019

> La répartition des emplois par filière du budget Ville de Saint-Raphaël est la suivante :

- Filière Administrative : 23,61%
- Filière Technique : 43,44%
- Filière Sociale : 4,99%
- Filière Sportive : 3,01%
- Filière Culturelle : 7,54%
- Filière Animation : 9,01%
- Filière Police : 8,32%

Etat du Personnel au 31 Décembre 2019 - Equivalent Temps Plein

Filières	Effectifs	Répartition en %
Emploi Fonctionnels	4,80	0,63%
Administrative	178,76	23,49%
Technique	330,50	43,44%
Sociale	37,80	4,97%
Sportive	22,80	3,00%
Culturelle	57,05	7,50%
Animation	68,19	8,96%
Police	61,00	8,02%